

Motion du 27 novembre 2007 de Mmes Anne Pictet, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlin Simonett, Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Alexandre Wisard et Alpha Dramé: «Un, deux, trois... pigeons volent».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 27 novembre 2007)

MOTION

Considérant:

- les plaintes répétées d'une partie de la population et des régies à l'égard des pigeons en ville de Genève;
- les nuisances engendrées en milieu urbain par ces volatiles, telles que la dégradation de bâtiments, les nuisances sonores, et potentiellement la transmission de maladies à l'homme;
- la présence «artificielle» des pigeons bisets en ville, dont l'existence dépend largement de la nourriture qu'on leur donne;
- l'ignorance de nombreux citoyens sur la question des volatiles en milieu urbain et sur les gestes appropriés à adopter à leur égard;
- la motion M-268 de la commission sociale et de la jeunesse approuvée à l'unanimité;
- l'article 15B du règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15.04) interdisant la distribution de nourriture aux pigeons,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied, en association avec des ornithologues et l'Association des communes genevoises (ACG), une large campagne d'information et de sensibilisation sur le thème du pigeon et des autres volatiles en milieu urbain nourris par l'homme (canards, cygnes, etc.), afin de dissuader les citoyennes et citoyens de leur distribuer de la nourriture, car cela contribue à l'accroissement de leurs effectifs et des nuisances qui en découlent.